

Nombre de membres : 34

N°2021-48

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Avis du Conseil Communautaire quant à la mise en œuvre d'une étude d'opportunité auprès des personnes âgées de 70 ans et plus résidant sur le territoire communautaire, et ce concomitamment au projet de construction d'un ensemble de logements adaptés et destinés aux séniors sur la commune de Saint-Auvent.

Monsieur le président explique que la Commune de Saint-Auvent envisage la construction d'un ensemble de logements adaptés et destinés aux séniors : résidence autonomie de type MARPA, permettant de proposer à cette tranche de la population une alternative à leur domicile dont les aménagements ne sont plus adaptés.

Cet investissement structurant s'inscrit dans une logique de maintien de la cohésion sociale au sein du territoire rural et témoigne d'une volonté à en soutenir sa vitalité.

Cette structure s'adresserait non seulement aux habitants Auventais mais également aux personnes résidant sur les territoires voisins des Communes de Communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin.

Ce projet ne peut être mis en œuvre sans avoir recours à une étude d'opportunité qui pourrait être réalisée par la Mutualité Sociale Agricole du Limousin auprès des personnes âgées de plus de 70 ans résidant sur les territoires précédemment évoqués afin de recenser leurs besoins et attentes.

C'est pourquoi la Commune de Saint-Auvent sollicite auprès des assemblées délibérantes des Communautés de Communes Porte océane du Limousin et Ouest Limousin l'adoption d'une délibération actant leur position quant à cette étude de faisabilité.

Au vu des avis rendus par les conseils communautaires, la Commune de Saint-Auvent pourra alors conclure une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole du Limousin afin que celle-ci puisse débiter sa mission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ouest Limousin ;

Considérant le projet de construction d'un ensemble de logements adaptés et destinés aux séniors : résidence autonomie de type MARPA de la Commune de Saint-Auvent ;

Considérant la proposition de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin de procéder à la réalisation d'une étude d'opportunité visant à établir les besoins et attentes des personnes âgées de plus de 70 ans résidant sur les territoires des Communautés de Communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin ;

Considérant que la charge financière de cette étude incombera dans son intégralité à la Commune de Saint-Auvent ;

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210610-202105_202148-DE
Reçu le 17/06/2021

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** quant à la mise en œuvre de cette étude d'opportunité sur le territoire communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD